

collaboration des autorités fédérales elles-mêmes.

Voici le dernier point que j'aimerais soulever. Le Canada a adopté comme politique de fournir tout secours par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale. Certains ont proposé qu'il faudrait le faire par l'entremise des Églises. Or, la Croix-Rouge internationale est le seul organisme en relations amicales avec le territoire fédéral et apte à négocier des accords grâce auxquels des secours peuvent parvenir au Nigéria, et partant, au Biafra. Agir autrement serait folie. De plus, un tel geste saperait tous nos efforts.

Je crois que le gouvernement canadien a fait plus pour secourir les affamés du Nigéria et du Biafra qu'aucun autre gouvernement au monde, toutes proportions gardées. D'après les renseignements que j'ai en main, nous avons versé en espèces une somme de \$1,060,000. On estime, en outre, qu'il en coûte au gouvernement et, partant, aux Canadiens, \$105,000 pour mettre les trois avions Hercules à la disposition des services de secours. Quand ces avions se trouvaient dans le territoire, les Canadiens déboursaient environ \$6,000 par jour pour les entretenir et les mettre en service. En plus, nous avons délégué des observateurs pour faire partie de l'équipe d'observateurs. Tout compte fait, l'apport du gouvernement canadien est supérieur proportionnellement à celui de n'importe quel autre pays du monde. (*Applaudissements*)

Que ces avions ne soient pas utilisés présentement ne discrédite pas le gouvernement du Canada. Il est certainement manifeste pour les Canadiens que ces avions ne sont pas utilisés, notamment au Biafra, parce que les autorités biafraises elles-mêmes ne leur ont pas permis d'entrer au Biafra pendant le jour, ne voulant pas limiter pareils vols au transport des fournitures de secours. Elles semblent s'inquiéter davantage—et je ne critique pas, c'est à elles de juger la situation—de la conduite de la guerre que du sort de leur peuple. Ce n'est pas la faute de notre gouvernement si le Biafra a refusé l'aide que nous lui offrons.

Il ne s'ensuit pas que nous devons nous endormir sur nos lauriers. Nous devrions certainement faire davantage. Si éloignées que paraissent les perspectives de succès, nous devons chercher par tous les moyens à nourrir cette population affamée.

En abordant le problème d'une autre façon, nous aurions anéanti nos bons offices, non seulement au Biafra, mais au Nigéria. Nous aurions détruit ce qu'il nous a fallu des

années pour édifier—une certaine attitude à l'endroit des affaires étrangères, attitude qui doit demeurer invariable si nous voulons préserver notre influence parmi les nations émergentes. Si nous agissons soudainement comme un éléphant dans les porcelaines, en méprisant les règles du droit international, nous perdrons pour bien longtemps notre prestige sur le plan des affaires étrangères.

Après avoir entendu les témoignages et jugé de la situation par ces témoignages, le comité est arrivé à certaines conclusions à l'égard du Nigéria et du Biafra. Premièrement, il n'a pas trouvé de preuve de génocide. En vérité, je n'ai entendu personne, récemment, laisser supposer avec sérieux que le génocide avait cours. Deuxièmement, il a estimé que l'équipe internationale d'observation, malgré les critiques que lui ont adressées des visiteurs après une tournée de vingt-quatre heures dans la région, a bien rempli ses fonctions et présenté un compte rendu exact aux termes du mandat dont elle était chargée.

Troisièmement, nous avons constaté que le gouvernement fédéral du Nigéria applique son code de conduite aux troupes fédérales de façon appropriée et humanitaire.

• (6.00 p.m.)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois interrompre le député pour lui signaler que son temps de parole est expiré.

**M. Cafik:** La présidence m'autorise-t-elle à continuer quelques minutes?

**Des voix:** D'accord.

**M. Cafik:** Je voudrais résumer mon opinion personnelle en disant qu'à mon avis, il est indispensable que nous continuions à offrir nos bons offices au Nigéria. C'est, me semble-t-il, l'attitude fondamentale que nous devons adopter. Je crois que nos bons offices là-bas sont inégalés. Je crois que nous avons prouvé par nos efforts que nous nous inquiétons réellement des besoins des Nigériens. Nous pouvons tirer profit de cette situation de façon appropriée en offrant nos services en qualité de médiateurs dans ce différend, d'une façon ou d'une autre, mais conformément à notre politique de non-intervention. Je propose que nous examinions minutieusement la question.

**M. l'Orateur:** Avant de déclarer qu'il est six heures, la Chambre me permettra-t-elle de signaler brièvement une question de procédure en ce qui a trait à l'amendement proposé